

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 31

OBJET

Affaire n° 2023-058

CREATION DE POSTE AU SEIN
DE LA DIRECTION DE LA VIE
CIVILE ET CITOYENNE –
SERVICE CARTE NATIONALE
D'IDENTITE/PASSEPORT

MISE A JOUR DU TABLEAU
DES EFFECTIFS MUNICIPAUX

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi quatre avril, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par M. Franck Jacques Antoine, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Sophie Tsiavia, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Didier Amachalla par Mme Paméla Trécasse, Mme Barbara Saminadin par M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 mars 2023.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 5 avril 2023.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2023-058

**CREATION DE POSTE AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA VIE CIVILE ET
CITOYENNE – SERVICE CARTE NATIONALE D'IDENTITE/PASSEPORT**

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la création du poste d'agent d'accueil médiateur (trice) numérique ;

Article 2 : de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU



CREATION DE POSTE AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA VIE CIVILE ET CITOYENNE – SERVICE CARTE NATIONALE D'IDENTITE/PASSEPORT

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS MUNICIPAUX

Le présent rapport vise à recueillir l'avis du conseil municipal pour la création d'un poste au sein de la Direction de la Vie Civile et Citoyenne - service Carte Nationale d'Identité/Passport.

La commune de Le Port poursuit et renforce sa démarche de modernisation de l'administration. Face à l'augmentation des demandes de titre d'identité, une nouvelle organisation du service Carte Nationale d'Identité/Passport est nécessaire, notamment l'optimisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ainsi la création **d'un poste d'Agent d'accueil – Médiateur(trice) numérique. (P16-04-2023)** permettrait d'accompagner et d'inciter les usagers à faire leur pré demande en ligne ce qui réduirait le délai de traitement des dossiers en mairie.

Cet emploi à temps complet sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi **d'adjoint administratif** relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent placé sous l'autorité du **responsable du service Carte Nationale d'Identité** serait chargé :

- d'assurer l'accueil physique et téléphonique du public ;
- d'analyser les demandes et les besoins ;
- d'assurer les prises de rendez-vous pour les dépôts de demande de titre d'identité ;
- de renseigner les usagers sur les formalités pour les demandes de titre d'identité ;
- d'accueillir et accompagner tous les usagers dans leurs démarches en ligne sur le site ANTS pour l'obtention d'un titre sécurisé (certificat d'immatriculation, permis de conduire, et pré-demande de passeport et de carte nationale d'identité) ;
- de réaliser des statistiques relatives à la fréquentation du point numérique ;
- de participer à la rédaction du bilan des actions ;
- de participer au soutien logistique des agents du service ;
- de participer à certaines activités spécifiques suivant les besoins du service et de la direction ;

Cet emploi à temps complet serait occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C.

Le Maire expose que conformément aux dispositions énoncées par l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, l'emploi est créé par l'organe délibérant de la collectivité. Il propose de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel et de procéder à l'ouverture des postes cités ci-dessus.

Le niveau de recrutement, de rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Compte-tenu de la spécificité des fonctions, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les postes pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public possédant de solides connaissances et une expérience significative dans ce domaine. Ces emplois relèveront de l'article 3-3 1° ou 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.



Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser la création du poste d'agent d'accueil médiateur (trice) numérique ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Réf			Effectif	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi	Cat	Grade	Durée hebdomadaire de service	Missions	Structure d'affectation
16	4	2023	1	Agent d'accueil - Médiateur(trice) numérique	Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif	Temps complet - 35h	Accueillir et renseigner le public sur place et par téléphone- Assurer l'accueil physique et téléphonique du public, analyser les demandes et les besoins - Assurer les prises de rendez-vous pour les dépôts de demande de titre d'identité - Renseigner les usagers sur les formalités pour les demandes de titre d'identité - Accueillir et accompagner tous les usagers dans leurs démarches en ligne sur le site ANTS pour l'obtention d'un titre sécurisé : certificat d'immatriculation, permis de conduire, et pré-demande de passeport et de carte nationale d'identité - Réaliser des statistiques relatives à la fréquentation du point numérique - Participer à la rédaction du bilan des actions -Participer au soutien logistique des agents du service - Participer à certaines activités spécifiques suivant les besoins du service et de la direction.	Direction de la Vie Civile et Citoyenne

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 974-219740073-20230404-DL_2023_058-DE

